

## DEFINITION

La F.F.M. met en compétition pour la période octobre 2014/mars 2015 dite « saison 2015 » un Championnat composé de différents types d'épreuves : des endurance Tout Terrain sables et des « sand-cross » selon les formules suivantes :

### Championnat de France des Sables Motos :

#### - Endurance :

Moto - 1 moto / 1 pilote sur une manche : durée minimum 2 h 30, durée maximum 3 h.

Juniors - 1 moto / 1 pilote sur une manche : durée 1 h 30

Espoirs - 1 moto / 1 pilote sur une manche : durée 1 h 00

#### - Sand Cross :

2 à 3 manches : durée minimum de 20 minutes par manche, le cumul des 3 manches ne saurait excéder la durée de 3 heures.

Espoirs 3 manches de 12 à 15 mn selon l'organisateur.

Juniors 3 manches de 15 à 20 mn selon l'organisateur.

**En raison des catégories séparées, mais également que les chronos déterminent l'entrée en grille, la numérotation à l'année ne débutera seulement à la première course d'endurance, sauf pour les dossards jaunes.**

### Championnat de France des Sables Quads :

#### - Endurance :

1 quad / 1 pilote sur une manche : durée minimum 2 h, durée maximum 2 h 30

#### - Sand Cross :

2 à 3 manches : durée minimum de 20 minutes par manche, le cumul des 3 manches ne saurait excéder la durée de 2 h 30

### Format des courses Endurance sable :

Samedi matin : course pour les Juniors  
Samedi après-midi : course pour les Quads

Dimanche : matin : course pour les kids  
Dimanche après-midi : course pour les motos

### Format des courses pour le Sand-Cross :

L'entrée en grille s'effectuera selon les essais chronométrés.

Les courses motos se déroulent sur deux manches de qualification par catégorie avec une finale MX1/MX2. Seule la finale compte pour le CFS et une consolante pour les non-qualifiés à la finale.

Les courses de Quads, Vétérans, Juniors et Espoirs se déroulent et comptabilisés sur 3 manches.

Seuls les **quads sportifs\*** (art 11 des RTS - Spécifications générales des machines) compteront pour ce **Championnat**.

### Réglementation

Ces épreuves seront organisées conformément aux prescriptions du Code Sportif de la FFM, des règles techniques et de sécurité et du présent règlement F.F.M (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet FFM ([www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) – Compétition – Réglementation) et sur l'annuaire 2015 FFM.

**Les informations et résultats du Championnat de France des Sables seront disponibles sur le site Internet : [www.courses-sur-sable.fr](http://www.courses-sur-sable.fr)**

## ART. 1 – CALENDRIER

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. peuvent prétendre organiser une épreuve du Championnat de France des Sables. Il convient d'en faire la demande avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente.

<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>	<b>Clubs organisateurs</b>	<b>Catégories</b>
18/19 OCTOBRE 2014	BERCK PLAGE(62)	Touquet Auto moto	MOTOS – QUADS – JUNIORS - ESPOIRS
7/14 DECEMBRE 2014	ST LEGER DE BALSON (33)	MC Langonnais	MOTOS – QUADS – JUNIORS - ESPOIRS
10 JANVIER 2015	GRAYAN-ET-L'HOPITAL (33)	MC des Esteys	MOTOS – QUADS – JUNIORS - ESPOIRS
24 JANVIER 2015	HOSSEGOR (40)	MC des Plages	MOTOS – QUADS – JUNIORS - ESPOIRS
31 JAN/1er FEV 2015	LE TOUQUET (62)	Enduropale Le Touquet...	MOTOS – QUADS – JUNIORS - ESPOIRS

## ART. 2 – ENGAGEMENTS

- Les engagements sont ouverts à tous les pilotes titulaires d'une licence compétition.
- Les licenciés une épreuve seront admis dans la limite des places disponibles, mais ne pourront pas figurer au classement du Championnat.
- Les engagements se feront sur le site : <http://ffm.engage-sports.com>. Ce site sera également accessible à partir du site des courses sur sable ou des sites des moto-clubs organisateurs.
- Le pilote souhaitant disposer d'un numéro à l'année devra s'engager au minimum à 4 épreuves du Championnat en cliquant sur inscription à plusieurs épreuves.
- Pour les pilotes s'engageant au Championnat, le droit d'engagement de la première course sera encaissé dès l'inscription. Pour les épreuves suivantes, le droit d'engagement de chaque épreuve sera encaissé 30 jours avant la manifestation.
- En cas de blessure, le pilote engagé au Championnat enverra son certificat médical au secrétariat du Comité des Courses sur Sable. Il sera désengagé du Championnat et remboursé des engagements déjà encaissés (moins les frais administratifs). Le pilote engagé par épreuve enverra son certificat médical au club organisateur.
- La clôture des engagements, afin de bénéficier d'un numéro à l'année, est fixée au 15 septembre 2014.
- Passé ce délai, les pilotes devront s'engager à chaque course et leurs numéros seront attribués par le club organisateur.

Le montant de l'engagement est à la discrétion de l'organisateur en accord avec le Comité des Courses sur sable.

## ART. 3 – NUMEROS DE COURSE - DOSSARDS

### 3.1 Numéros de course

Les numéros de course seront attribués à l'année de la façon suivante :

- n° 1 à 20 : réservés aux 20 premiers du classement Scratch de l'année précédente,
- n° 21 à 30 : réservés au moto-club organisateur pour des pilotes de notoriété non classé en 2014,
- n° 31 à 124 : réservés aux pilotes classés jusqu'à la 114ème place du classement Scratch de l'année précédente

(Les places obtenues en 2014 ne correspondront pas forcément aux numéros attribués pour la nouvelle saison puisqu'il faut prendre en compte les pilotes qui ne s'engageront pas au CFS 2015 –

**date limite d'inscription au 15 septembre 2014**).

- Pour les pilotes ne rentrant pas dans ces critères, il sera tenu compte des résultats des 4 dernières années en CFS et de leur notoriété pour l'attribution des numéros.

Les numéros de courses à l'année, seront attribués par le comité des sables.

**- 20 numéros supplémentaires avec dossards jaunes (par exemple de 270 à 290): Ces numéros seront attribués par le Comité des Courses sur sable et réservé aux pilotes de notoriétés n'entrant pas dans les critères précédents.**

Si un pilote ne participe pas au Championnat (date limite du 15 septembre), les numéros de course seront décalés. Si un pilote abandonne en cours de Championnat, son numéro n'est pas redonné.

### 3.2 Dossards

Le pilote vainqueur du Championnat Scratch de l'année précédente aura un dossard rouge à la première épreuve. Pour les épreuves suivantes, ce dossard, ou au minimum la plaque, sera attribué au leader du classement Scratch du Championnat en cours.

Les pilotes féminines motos et quads vainqueurs du Championnat Scratch de l'année précédente auront un dossard rose à la première épreuve. Pour les épreuves suivantes, ce dossard, ou au minimum la plaque, sera attribué aux leaders du classement Scratch du Championnat en cours.

Les pilotes ayant les numéros de 2 à 30 et les 20 derniers numéros auront un dossard jaune.

La couleur des plaques de course devra correspondre à la couleur des dossards.

Pour tous les autres pilotes, le port de dossards est également obligatoire.

### ART. 4 – TITRES ET RECOMPENSES

Les titres de vainqueurs du Championnat qui seront décernés sont les suivants :

Seul le premier au classement Scratch sera récompensé ainsi que les trois premiers de chaque catégorie.

Motos :	Quads :	Juniors :	Espoirs :
- Scratch - MX 1 – E2/E3 4T - MX 1 – E2/E3 2T - MX 2 E1 Scratch - Féminines - Vétérans	- Scratch - Féminines - Vétérans	- Scratch - 125 2 temps - 250 4 temps	- 85 cc 2T : - Minimes - Cadets - 150 cc 4T

Des primes récompensant **les pilotes** du Championnat de France des Sables Motos et Quads (CFS) seront mises en place ; le montant sera communiqué sur le site des Courses sur Sable.

### ART. 5 – CATEGORIE ET CLASSES DE MACHINES

CFS - MOTOS					
	CFS-1	CFS-2	CFS-3	CFS-F	CFS-V
Catégories	MX1 - E2/E3	MX1 - E2/E3	MX2 - E1	Féminines	Vétérans
Cylindrée	251 à 650cc 4 T	175 à 500cc 2 T	100 à 150cc 2 T 100 à 250cc 4 T	100 à 500cc 2 T 100 à 650cc 4 T	100 à 500cc 2 T 100 à 650cc 4 T
Age	A partir de 18 ans	A partir de 18 ans	A partir de 18 ans	A partir de 18 ans	A partir de 37 ans

Les pilotes de 15 à 17 ans ne sont pas autorisés à rouler en CF1 (seulement en juniors 125/250 4T)

CFS-QUADS				
catégories	<b>Scratch</b>		<b>Féminines</b>	<b>Vétérans</b>
Cylindrée	A partir de 15 ans 550cc 2T et 4T maxi		A partir de 15 ans 550cc 2T et 4T maxi	Libre
Age	A partir 18 ans cylindrée libre		A partir 18 ans cylindrée libre	37 ans et +

CFS - ESPOIRS (ex Kids)			
catégories	<b>Espoir 85cc 2T</b>		<b>Espoir 150cc 4T</b>
Cylindrée	<b>Minimes</b>	<b>Cadets</b>	
Age	de 11 à 13 ans	de 14 à 16 ans	de 11 à 16 ans

CFE - JUNIORS	
<b>2T</b>	<b>4T</b>
de 100 à 125cc 2T	de 100 à 250cc 4T
de 13 à 17 ans	de 15 à 17 ans

(\*) Ne seront classés dans cette catégorie que les pilotes qui s'y seront inscrits.

La date de prise en compte des âges indiqués dans le tableau correspond au vendredi de la **1<sup>ère</sup> épreuve du Championnat**.

Exemples : pour les juniors : ne pas avoir 18 ans le vendredi précédant la première épreuve, etc...  
pour les vétérans : avoir 37 ans le vendredi précédant la première épreuve

## ART. 6 – CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les pilotes devront présenter leur licence de l'année en cours (\*), leur permis de conduire ou le CASM. Lors des contrôles administratifs, le pilote devra vérifier à l'écran l'exactitude des informations le concernant et les valider (il est notamment responsable de la vérification de la catégorie dans laquelle il s'est engagé. Une fois le contrôle administratif validé, plus aucun changement de catégorie ne sera admis.

(\*) Pour les épreuves 2014 du Championnat, les pilotes doivent posséder la licence 2014 et pour les épreuves 2015 du Championnat, ils doivent être titulaires de la licence 2015, afin d'être classés pour les épreuves 2015 du Championnat.

## ART. 7 – CONTROLE DES MACHINES

Un Responsable Technique de la vérification des machines et des équipements de sécurité issu du Comité des Courses sur Sable **sera désigné sur chaque épreuve**.

### Obligations du club :

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter la bousculade. Il y aura un abri couvert pour permettre les vérifications par mauvais temps.

Les organisateurs ne sont pas tenus de fournir les plaques numéros aux pilotes. Libre à chacun d'eux de les fournir sous réserve de respecter les dimensions réglementaires des numéros.

Seront admises les machines répondant à l'article 11 des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la discipline « Endurance sable ». Les machines de cross et d'enduro sont admises.

Avant de prendre le départ, les machines seront présentées au contrôle technique et pourront être, selon le choix de l'organisateur, mises en parc fermé. Afin que le gardiennage se fasse dans les meilleures conditions, le parc fermé devra être entièrement clôturé (de préférence avec un double

barriérage) et être surveillé si possible par une société de gardiennage. Chaque pilote devra sécuriser sa moto au moyen d'un antivolt et quitter immédiatement le parc.

Les machines qui ne seront pas conformes aux normes F.F.M. et au présent règlement seront refusées. Une marque de peinture sera apposée sur le cadre, le ou les silencieux et le bloc moteur. Tous les silencieux devront être montés et contrôlés sur la machine pour un usage en course. Les pilotes devront porter un casque d'un modèle homologué.

Le Commissaire Technique devra vérifier que les machines présentent un niveau sonore conforme aux normes en vigueur **selon la méthode « 2 Mètres Max » détaillée dans l'annuaire fédéral 2014 ou 2015.**

**Pour toute la saison 2015, la norme retenue sera de 114 dB.**

Toute machine dépassant les normes sonores sera refusée au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être arrêtée. L'échappement devra être remis en état au parc d'assistance avant que le pilote n'entame un nouveau tour. En cas de réparation impossible, la machine ne sera pas autorisée à continuer la course.

L'échappement libre est rigoureusement interdit et entraînera la mise hors course immédiate.

Au parc fermé, les machines devront être posées sur un support stable, le pilote étant responsable de la stabilité de sa machine.

Le réservoir doit avoir une contenance totale maximale de 15,151 litres (4 gal.) pour les motos, et de 22 litres (5,8 gal.) pour les Quads, et ne devra posséder qu'un seul orifice de remplissage et de sortie d'alimentation.

En ce qui concerne les Juniors et les **Espoirs**, le réservoir devra être d'origine sur une machine de série afin d'effectuer au minimum un passage au stand de ravitaillement et ne devra posséder qu'un seul orifice de remplissage et de sortie d'alimentation.

Des contrôles de contenance pourront être effectués avant ou à l'arrivée de chaque course.

En cas de non-conformité, la machine sera déclassée.

Le transport de récipients de carburant sur le pilote ou dans un récipient autre que le réservoir est formellement interdit sous peine de disqualification.

➔ *Seuls les quads sportifs : Quads dont les roues arrières sont montées sur un axe rigide horizontal assurant la propulsion. Un quad à roues indépendantes à l'arrière assurant la propulsion sans aucun différentiel à l'arrière et pont avant est interdit.*

## **ART. 8 – PARC FERME**

La mise en place d'un parc fermé est laissée à l'appréciation des clubs. Toutefois, en l'absence de parc fermé, un pré-parc devra être prévu le jour de l'épreuve pour la mise en grille des machines.

A la fin de l'épreuve, les motos des 3 premiers au classement de l'épreuve, au minimum, seront placées en parc fermé afin de procéder à un contrôle technique. Les motos non rentrées immédiatement en parc fermé seront déclassées.

## **ART. 9 – PARC D'ASSISTANCE**

Un parc d'assistance sera mis en place ; un second parc d'assistance pourra être parallèlement mis en place pour des raisons d'espaces ; ils seront rigoureusement interdits au public.

Chaque concurrent a droit à un emplacement (dont le numéro correspondra au numéro de course du pilote) pour son assistance. Le maximum d'assistants autorisés par pilote est de trois. L'accès au parc d'assistance est interdit aux jeunes de moins de 16 ans, hormis les pilotes participant à l'épreuve. L'accès au parc d'assistance est interdit aux jeunes de moins de 16 ans, hormis les pilotes participant à la course en cours.

**Tout outillage à moteur thermique dans le parc de ravitaillement est interdit.**

Le parc d'assistance disposera d'une entrée et d'une sortie distincte. Par mesure de sécurité, la circulation dans le parc se fera en sens unique. Tout concurrent surpris à créer le désordre, à couper ou à prendre le parc dans le mauvais sens se verra infligé une sanction (voir tableau). Tout assistant qui ne respectera pas la discipline du parc et créera des désordres entraînera la mise hors course du concurrent dont il assure l'assistance.

A la sortie du parc, les concurrents reprendront obligatoirement le parcours au point de sortie et devront se faire identifier auprès du contrôleur sous peine d'être disqualifiés. Le contrôle de la sortie

du parc de ravitaillement sera sous la responsabilité d'un contrôleur technique ou d'un officiel nommé par la Ligue ou d'un Membre du club organisateur. La configuration de cette sortie du parc ne doit permettre le passage que d'une machine à la fois.

### **Stand**

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Chaque concurrent aura droit à un emplacement au minimum de 9 mètres carrés. Il devra y transporter ses jerricans et autres matériels (caisse à outils etc.) et obligatoirement un extincteur, *a minima* de 2 kgs, poudre A B C, en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. En dehors des concurrents, il est strictement interdit de pénétrer et circuler dans la zone des stands avec un engin à moteur quel qu'il soit.

### **Il est strictement interdit de fumer dans la zone des stands.**

Les concurrents doivent diminuer leur vitesse dans le couloir de décélération. Dans la zone de ravitaillement, la circulation doit s'y faire en sens unique et à vitesse réduite.

Tout système de nettoyage à haute pression est interdit dans le parc de ravitaillement.

### **Assistance - Réparations**

La machine pourra être réparée par l'assistance et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand.

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées par le Commissaire Technique, à l'exception d'un autre silencieux marqué. Les soudures sont interdites dans les stands.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougies, chaîne. Les pilotes pourront avoir une paire de gants et de lunettes de rechange supplémentaires sur eux. Les réparations et le changement de gants et/ou de lunettes devront être effectués par le pilote sur le bord de la piste à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents ; les réparations devront être assurées avec les outils qu'il porte sur lui. Toute aide extérieure quelle qu'elle soit est interdite sous peine de sanction.

La communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite.

## **ART. 10 – RAVITAILLEMENT**

**Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM.**

**Les ravitaillements sont interdits en dehors du parc d'assistance.**

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement dans le parc d'assistance, **pilote à côté de la machine** - moteur arrêté, sur un tapis environnemental.

Les jerricans ne doivent pas avoir une contenance supérieure à 20 litres. Leur remplissage devra se faire sur un tapis environnemental.

Toute installation fixe de type « derrick » ou similaire est interdite. Les bidons mobiles de remplissage « rapide » sont autorisés.

Un extincteur à poudre A B C en cours de validité pour feux d'hydrocarbures de 2 kgs minimum est obligatoire dans chaque stand. Ils devront être contrôlés. Tout manquement à cette règle de sécurité entraînera une pénalisation pouvant aller jusqu'à la disqualification.

## **ART. 11 – PROCEDURE DE DEPART**

**Tous les pilotes disposant d'un dossard jaune sortiront du parc fermé en premier et devront nécessairement être placés sur la 1<sup>ère</sup> ligne de la grille de départ dans l'ordre des numéros de course.**

**Pour les catégories Juniors et Espoirs, les 10 premiers pilotes du classement CFS 2015 sortiront du parc fermé en premier et devront nécessairement être placés sur la 1<sup>ère</sup> ligne de la grille de départ dans l'ordre de leur numéro de course.**

**Un panneau « couper les moteurs » et « une minute » devra être prévu.**

Deux types de départ sont autorisés :

- le départ collectif en ligne ;
- le départ en vagues.

Pour de plus amples renseignements, se référer à l'article 15.b des RTS « Endurance sable ».

## **ART. 12 – PROCEDURE “STOP AND GO”**

En cas de non-respect de certains points du règlement, la procédure « stop and go » pourra être appliquée selon décision du Jury.

Afin d'appliquer cette procédure, une zone sera mise en place juste avant la ligne d'arrivée. Cette zone sera signalée par deux afficheurs situés en amont de la zone d'arrêt et tenue par deux arbitres issus du Jury, sur indication de la Direction de course. *Un nombre de 3 tours limite devra être fixé pour appliquer le stop and go.* S'il ne reste pas suffisamment de tours, le pilote devra effectuer son arrêt dans le dernier tour, avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

## **ART. 13 – PROCEDURE D'ARRIVEE**

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1<sup>ère</sup> au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Seront classés, les pilotes ayant franchi la ligne d'arrivée dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée du premier lorsque le circuit fait jusqu'à 10 kms et 45 minutes lorsque le circuit fait plus de 10 kms, suivis des pilotes n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course pourra moduler la durée de l'épreuve en concertation avec les délégués de l'épreuve et de l'organisateur.

### **Sur drapeau à damier :**

En cas de force majeure ne nécessitant pas un arrêt de la course immédiat (exemple : montée de la marée plus rapidement que prévue), la direction de course pourra réduire la durée de l'épreuve en présentant aux pilotes un panneau 1 tour. La présentation de ce panneau aux pilotes a pour objet de leur signifier un arrêt prématuré de l'épreuve. Le drapeau à damiers sera abaissé sur le premier pilote franchissant la ligne d'arrivée après avoir réalisé un tour complet.

### **Sur drapeau rouge**

S'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course. La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par le Directeur de Course et/ou son (ses) adjoint(s). A la présentation de ce drapeau, les pilotes doivent immédiatement réduire leur vitesse et rejoindre le parc de ravitaillement à allure modérée.

En cas d'interruption de la course, le classement de l'épreuve sera établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de la course, à la condition toutefois qu'au moins 5 pilotes soient classés dans le même tour. A défaut, il faudra se référer au tour précédent où au moins 5 pilotes étaient classés.

Ex : la direction de course présente le drapeau rouge alors que le leader est seul dans son 10ème tour, le classement ne pourra être établi sur la base du 9ème tour, mais sur la base du 8ème tour si 5 pilotes étaient classés dans ce tour.

A l'inverse, si le leader et au moins 4 autres pilotes étaient dans leur 10ème tour lorsque la direction de course présente le drapeau rouge, alors le classement pourra être établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée du 9ème tour.

Dans le cas où le drapeau rouge serait présenté après l'abaissement du drapeau à damiers, le classement de l'épreuve serait établi comme suit :

- 1) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers a été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de course.
- 2) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de course.
- 3) Le classement complet sera établi en combinant les deux classements partiels obtenus ci-dessus selon la procédure tours/temps.

## **ART. 14 – CLASSEMENT**

**De l'épreuve :****Sand Cross :**

Le classement des motos est effectué sur la base du classement de la finale MX1/MX2, Juniors, et Féminines.

Le classement pour les Quads, Vétérans et Espoirs est effectué sur le classement de l'épreuve (cumul des résultats sur les 3 manches). En cas d'égalité, le résultat obtenu lors de la dernière manche servira de règle de départage.

**Endurance :**

Le classement est effectué selon l'ordre d'arrivée des pilotes à la présentation du drapeau à damiers.

a) au nombre de tours,

b) au temps passé.

Les résultats conformément au code sportif seront affichés (dans un lieu identifié sur le RP et/ou signalé au briefing des pilotes). Les réclamations seront recevables dans les 30 mn après leur publication.

**Du Championnat :**

2) le calcul des points sera le suivant :

Les points du classement Scratch seront attribués **aux 30 premiers** sur la totalité des épreuves selon le barème suivant : **50, 44, 40, 36, 32, 30, 28, 26, 24, 22, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1,**

Les points des classements des différentes catégories seront attribués selon les mêmes modalités.

En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de premier, de deuxième, etc.

Les points pour le Championnat seront attribués aux concurrents français sans tenir compte, le cas échéant, des résultats des concurrents étrangers, conformément aux dispositions du titre 2.2.2.13 du Code Sportif FFM. En cas de changement de catégorie en cours de saison, aucun report de points ne sera effectué d'une catégorie à une autre.

Pour la catégorie Espoirs 150 cc 4T, le titre de Champion de France ne sera attribué que si au moins 5 pilotes sont classés.

**ART. 15– REGLEMENTATION**

Ces épreuves seront organisées conformément aux règlements édictés par la FFM et les règles de technique et de sécurité (disponibles sur le site internet FFM ([www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) – Compétition – Réglementation).

**ART.16 - MARSHALLS**

Pour des raisons de sécurité et pour un bon déroulement de la course, la présence de marshalls est obligatoire pour les courses d'endurance sable. L'organisateur doit prévoir au minimum un marshall à moto par 1,5 km de circuit.

**ART. 17 – RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs 2 T et de 150 € pour les moteurs 4T. Cette somme sera remboursée au demandeur si la machine démontée s'avère non conforme et versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

## ART. 18 – OFFICIELS

- A) L'organisateur devra prévoir les chronométreurs nécessaires par rapport à la capacité de l'épreuve.
- B) Le Directeur de Course est nommé par le Comité des Courses sur Sable; un adjoint est nommé également. Il peut être désigné d'autres Directeurs de Course Adjointes selon l'importance de la manifestation.
- C) Un délégué fédéral assurera la fonction de Président du Jury et sera désigné par le Comité des Courses sur Sable pour chaque épreuve du Championnat.
- D) Un Commissaire sportif 2<sup>ème</sup> degré devra être nommé par l'organisateur.
- E) Un Responsable Technique licencié et membre du Comité est désigné pour chaque épreuve par la FFM. La LMR du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément deux autres Commissaires Techniques 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré et deux aides au minimum selon l'importance de l'épreuve.
- F) Une personne du Comité sera désignée pour la conformité du circuit, sous la direction du Délégué et du Jury avec les Directeurs de course, un pilote expérimenté et un représentant du club. L'ensemble de ces personnes devra vérifier le circuit avant l'épreuve afin de s'assurer que celui-ci ne présente pas de dangerosité particulière. Cette vérification se fera le plus tôt possible, avant que le repérage du circuit soit fait par les pilotes concernés.

Le Directeur de course et les Commissaires sportifs devront être titulaires du spécifique 2<sup>ème</sup> degré Sable, les adjoints pourront être titulaires du 2<sup>ème</sup> degré Enduro ou motocross.

## JURY

Le Jury des Commissaires sportifs tiendra au minimum deux réunions. Il est composé de deux Commissaires sportifs et du délégué. Le Directeur de course devra assister aux réunions de Jury, mais n'aura pas le droit de vote. D'autres officiels pourront être admis avec voix consultative. Le club organisateur est chargé de la rédaction du rapport du Jury.

Pendant les séances ouvertes du Jury, la présence des personnes suivantes est nécessaire :

- le Secrétaire du Jury,
- le Responsable Technique de la FFM,
- un Commissaire Technique de l'organisation,
- le responsable du chronométrage,
- le responsable de la sécurité et/ou le Médecin chef,
- le responsable du contrôle administratif,
- le Président du club organisateur,
- le ou les responsables du tracé du circuit,
- le Commissaire technique FFM, ainsi que le Médecin chef, devront avoir fait par écrit un rapport pour
- chaque réunion du Jury, ainsi que le responsable du contrôle administratif.

## ART. 19 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

**Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.**

- les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. La dimension minimum du tapis sera au moins égale à l'empattement et à la largeur du quad.
- Prévoir dans le parc d'assistance et de ravitaillement des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins etc.
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.

- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre les pneus usagés et tous les déchets qu'ils auraient pu produire.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès au site.
- Les programmes ou tout autre support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tel que : « des poubelles sont à votre disposition, utilisez les » ou « ne piétinez pas les cultures » etc.
- Les tear-off ou écrans jetables sont interdits.

## RECAPITULATIF DES SANCTIONS

### MANIFESTATION

Rouler en sens inverse sur la piste pour entrer dans les stands		Disqualification
Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur)	Première fois	Avertissement
	Récidive	1 tour
Non mise en place du coupe-circuit (quad)		1 tour
Au départ machine non mise en route par le pilote		stop and go
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de Course		
Anticipation de la mise en route		
Couper le circuit peut aller jusqu'à la disqualification		Décision du jury
Non-respect des drapeaux (procédure stop and go)	Première fois	1 minute
	Récidive	Disqualification
Aide extérieure		Première fois
Aide extérieure Réparation sur la piste par le pilote, contraire au règlement	Récidive	1 tour
	Première fois	Disqualification
Réparation sur la piste par le pilote, contraire au règlement Effectuer quoi que ce soit en relation avec la machine dans le parc fermé	Récidive	1 tour
	Mise hors course	Disqualification
Transpondeur ou puce manquant(e) au départ de la course		Pilote non classé
Transport de l'essence en dehors du réservoir		Disqualification
Communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne		Disqualification
Non-respect des consignes des commissaires hormis sur la piste	Première fois	Avertissement
	Récidive	A la discrétion du Jury

### VERIFICATIONS TECHNIQUES

Usage d'une machine non vérifiée au contrôle technique		Disqualification
Casque ou équipement non-conforme		Départ refusé
Absence de marquage à l'arrivée sur : le cadre, le bloc moteur, le silencieux		Disqualification
Contenance du réservoir non-conforme		Déclassement
Machine présentant un niveau sonore non-conforme :	Avant l'épreuve	Départ refusé (au-delà de 2 passages)
	Pendant l'épreuve	1 <sup>er</sup> avertissement = réparation avant le tour suivant. 2 <sup>ème</sup> avertissement = disqualification
	A la fin de l'épreuve	1 tour

**RAVITAILLEMENT**

Installation de type derrick		Interdiction de départ du pilote assisté
- Ravitaillement en dehors des stands - Ravitaillement moteur en marche - Fumer dans les stands		Disqualification
Non-respect de l'emplacement alloué au pilote		Avertissement
Ravitaillement assis sur la machine : - 1 <sup>ère</sup> infraction - récidive		Avertissement 1 tour
- Défaut d'extincteur dans le stand - Plus de 3 assistants dans les stands	Première fois	Avertissement
	Récidive	Disqualification
Vitesse excessive dans les stands		Avertissement Récidive = 1 tour
Soudure faite dans les stands		Disqualification
Rouler à l'envers dans les stands		A la discrétion du Jury
Usage d'un matériel à moteur thermique	Première fois	Avertissement
	Récidive	Disqualification

**REPARATIONS**

Réparations contraires au règlement	Disqualification
-------------------------------------	------------------

**ENVIRONNEMENT**

Non utilisation du tapis	1 <sup>ère</sup> sanction	Avertissement
	2 <sup>ème</sup> sanction	1 tour
	3 <sup>ème</sup> sanction	Disqualification
Utilisation de tear-off	Première fois	1 avertissement
	Récidive	1 tour
Non récupération des huiles et liquides dans les bacs prévus à cet effet	Première fois	Avertissement
	Récidive	1 tour